



Service de Santé au Travail et TMS

Docteur Damien MICHEL

Rhumatologue

Spécialiste en Santé au Travail

Médecin du Travail Référent pour les TMS AST 67

Maladies d'hypermobilisation :

Trop fort , trop vite , trop longtemps , mauvaises postures

=> **Lésions parfois irréversibles**

		T A B L E A U X
<ul style="list-style-type: none"> ◆ tendons ◆ gaines de ces tendons ◆ bourses de glissement 	→	57
<ul style="list-style-type: none"> ◆ nerfs 	→	69 79
<ul style="list-style-type: none"> ◆ artères ◆ cartilage et os , ménisque 	→	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ disque de la colonne lombaire 	→	97 98

Tendinite
Téno-synovite,
Bursite

comprimés dans un canal

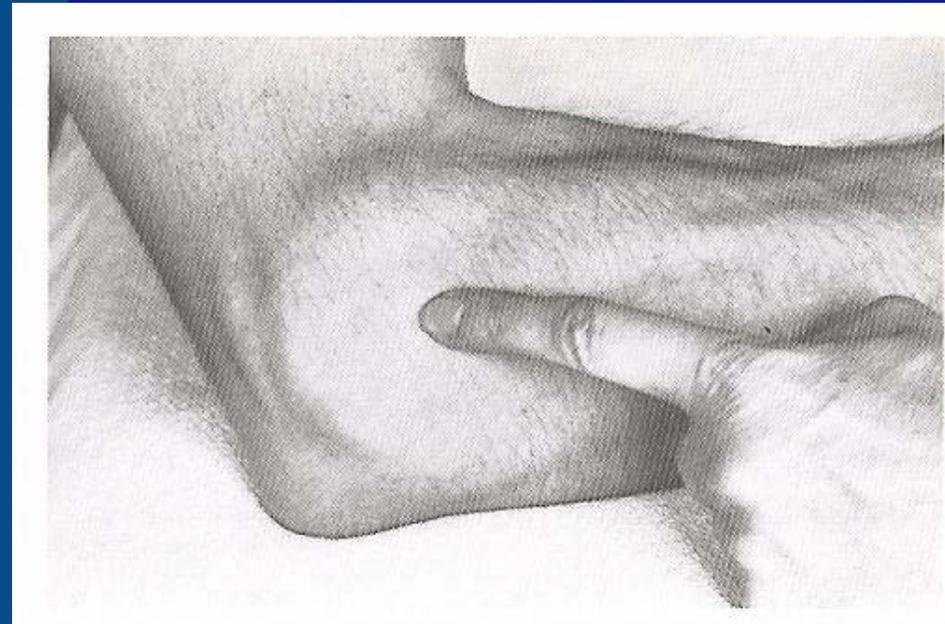
syndrome de Raynaud
Arthrose du coude
lésion méniscale genou

hernies
discales

Les plus fréquentes

- Les tendinites
- Le syndrome du canal carpien
-

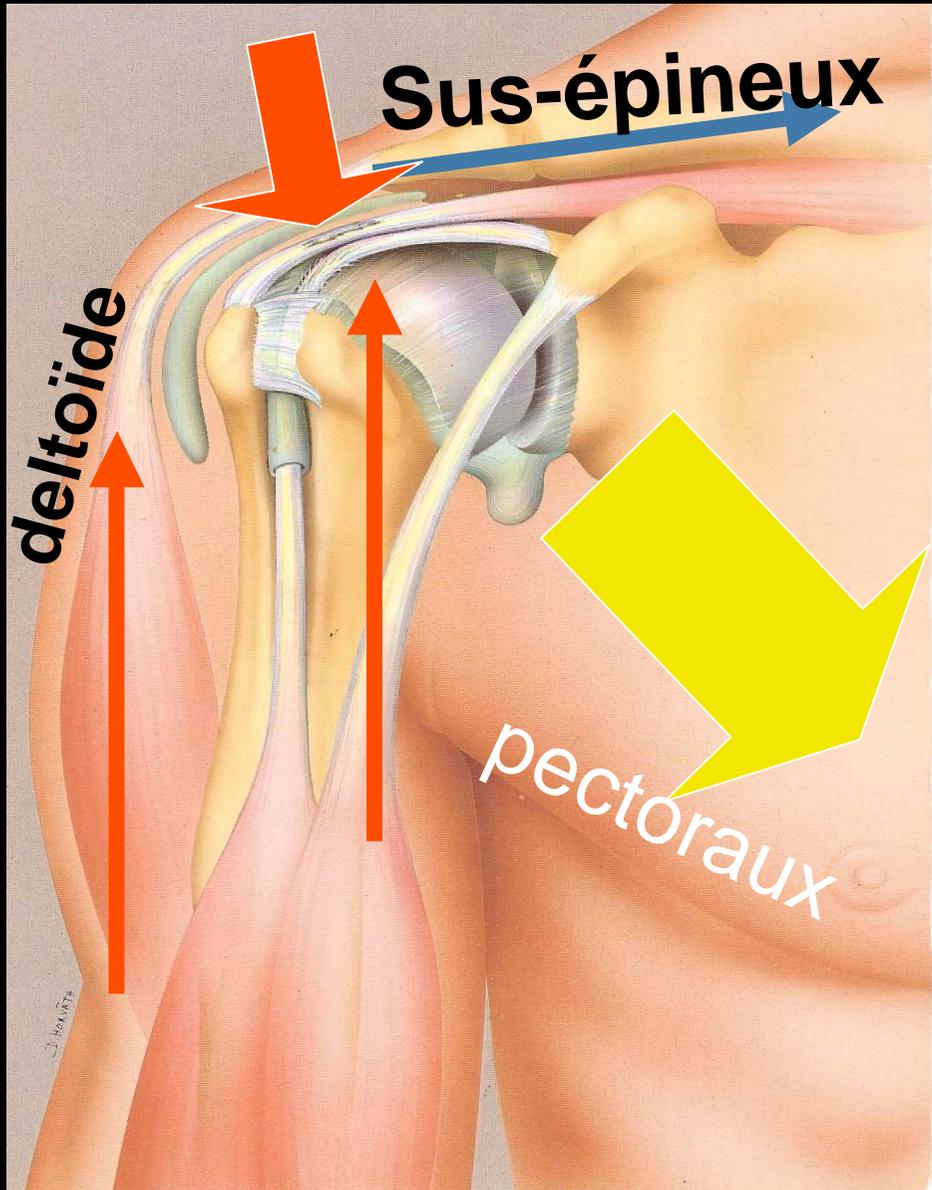
Les épicondylites



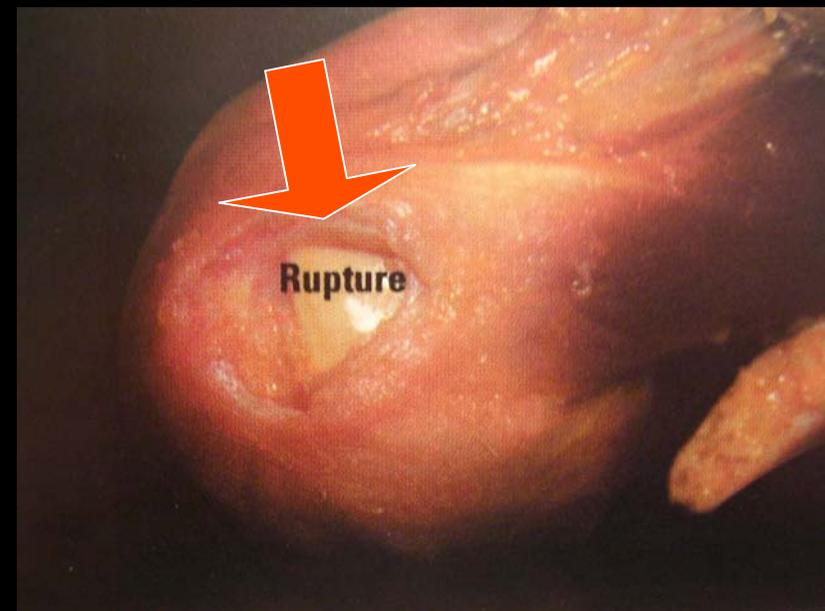
Document inrs

Souvent bénignes , mais arrêt travail , soins, opération, complications , IPP
Annonciatrices d'autres TMS plus graves

Les plus graves : Tendinopathies des épaules



(tableau 57)



genoux

- Hygroma :
 - maladie du travail agenouillé
- (tableau 57)



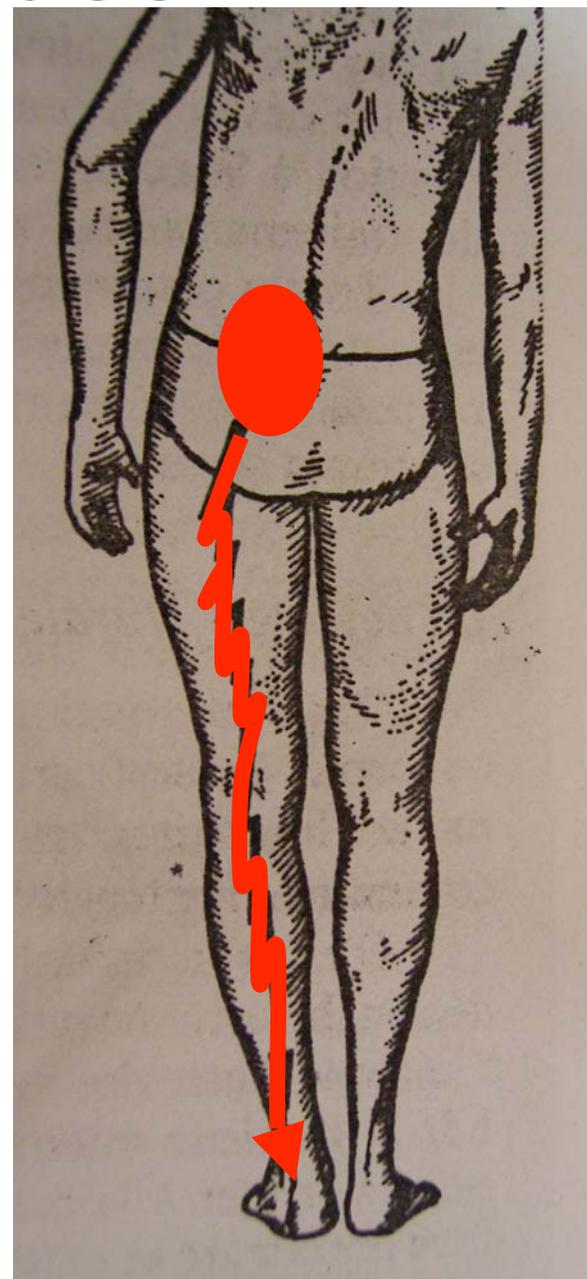
- Lésion des ménisques ...
 - maladie du travail avec accroupissement

(tableau 79)



Lombalgies et sciaticques

Tableaux 97 et 98



Rôle du médecin du travail

- Le médecin du travail est le premier conseiller
 - du chef d'entreprise
 - des salariés et représentants du personnel
- pour l'amélioration des conditions de travail
- pour l'adaptation des postes , des rythmes de travail ,
à la physiologie humaine

il doit être

- associé à l'étude de toute nouvelle technique de production
- consulté sur les projets
 - d'aménagements,
 - de modifications à apporter aux équipements

(Article R 822-42)

En tenant compte des plaintes recueillies en amont des **erreurs élémentaires de conception pouvant conduire à des TMS** pourront être ainsi évitées

Le médecin du travail a une place stratégique au sein de l'entreprise :

- Premier informé
 - des souffrances des salariés
 - de l'apparition des pathologies

Il a donc un **rôle essentiel** dans la **prévention** des TMS

Plaintes recueillies

- Lors des visites médicales obligatoires et occasionnelles
 - Périodiques (spontanées ou dépistées ...)
 - De préreprise , reprise après maladie ou accident
- Lors des visites d'entreprises , des ateliers , des chantiers , des études de postes
- Lors des réunions de CHSCT
- Rapportées par le personnel infirmier s'il y a un tel service dans l'entreprise

Mais bon nombre de plaintes
ne sont pas dites spontanément

Apport du questionnaire « NORDIC »

- Nombreuses plaintes NON exprimées , même pendant les visites périodiques (étude INSERM en Lorraine)
- Permet de prévoir le risque de survenue de MP bien avant leur déclaration et donc d'entreprendre une démarche précoce , véritablement préventive ... si MP déclarée , c'est déjà trop tard !

Première question du questionnaire nordique :

Avez-vous eu, au cours des 12 derniers mois, des problèmes (courbatures, douleurs, gêne, engourdissement) au niveau des zones du corps suivantes ? Pour chacune des zones du corps cochez la case correspondante

Nuque / cou	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Epaule / bras	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Coude/ avant-bras	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Main / poignet	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Doigts	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Haut du dos	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Bas du dos	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Hanche / cuisse	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Genou / jambe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Cheville / pied	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

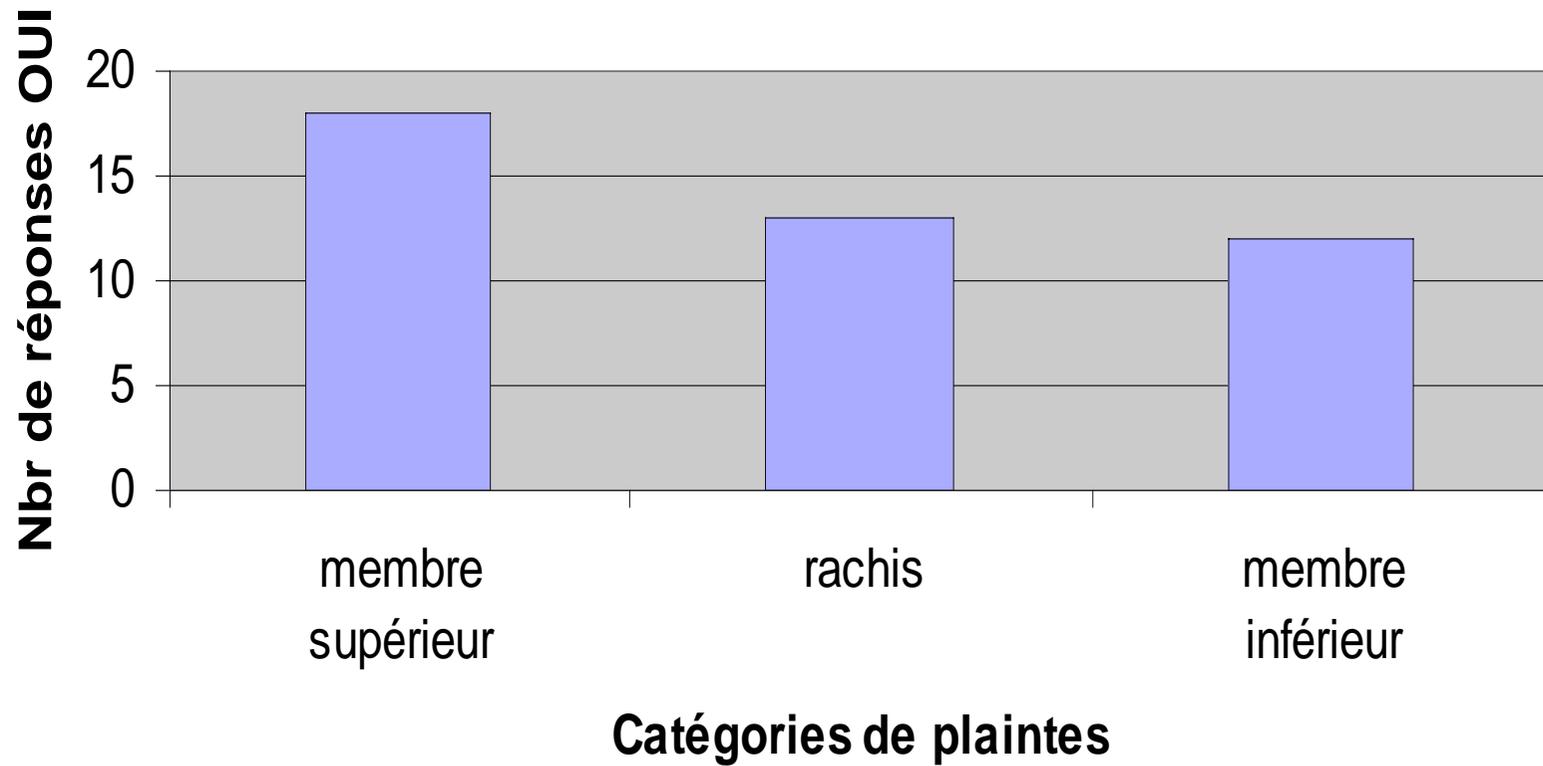


**Prévalence au jour
de l'examen :
13% en Lorraine**

**50% ne font pas l'objet
d'une consultation**

Exemple :

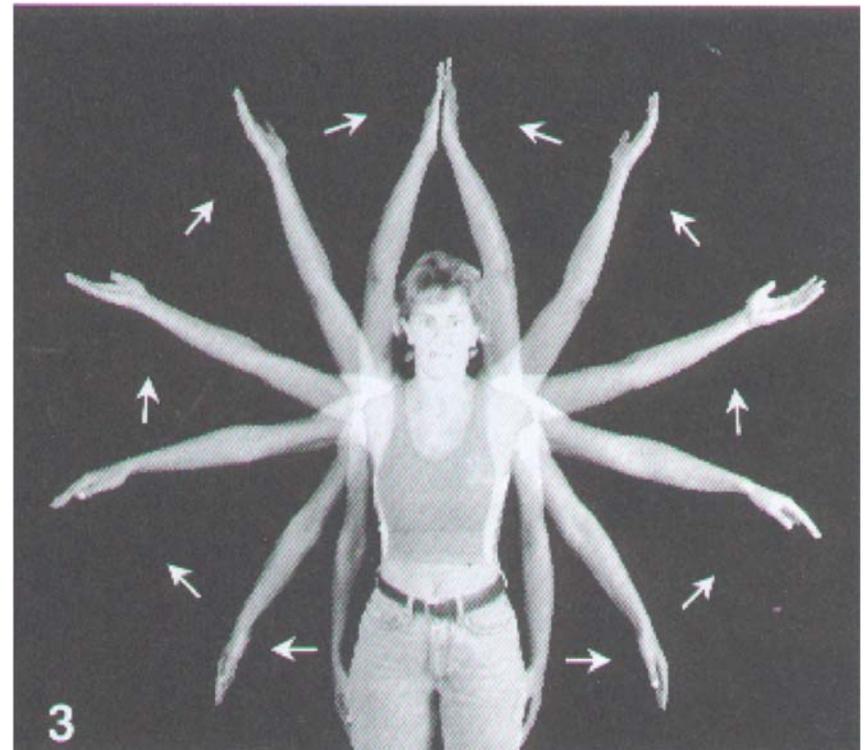
Résultats regroupés



Examen clinique « programmé »

Dépistage clinique selon le protocole **SALTSA**

- Examen systématique lors des visites
- ou Examen orienté par les plaintes : (« NORDIC »)
 - Permet de dépister plus tôt les TMS
 - Permet de préciser la nature de la plainte
(une douleur à l'épaule
n'est pas forcément
une douleur de l'épaule ...)



position stratégique du médecin du travail ...

- Il faut donc le consulter et l'associer si possible
 - à toute démarche de dépistage
 - à toute démarche ergonomique s'il y a lieu de l'entreprendre
- Et il pourra ainsi mieux jouer son rôle aux stades les plus précoces de la Prévention de ces TMS